

Ligue de Protection des Oiseaux de St Amarin

Concours Photo

Les oiseaux, la faune et la flore d'Alsace

Samedi 4 février à 14h au dimanche 5 février 2012 à 17h

Au CAP St Amarin

A. Articles du règlement de participation au concours.

1. Présenter des photos non retouchées (sauf recadrage) d'oiseaux, de faune ou de flore que l'on peut observer dans la nature **en Alsace** et non encore présentées à l'exposition-concours de Saint-Amarin.
2. Présenter, selon le nombre de participants, un maximum de 3 ou de 5 photos dans le cadre du concours. Si les conditions le permettent d'autres clichés pourront être présentés hors concours.
3. Les dimensions des photos sont limitées au format A3 (30cm x 45cm) ou inférieur. Chaque photo devra être accompagnée de renseignements permettant au public de connaître l'espèce et le lieu où la photo a été prise et éventuellement ajouter un bref commentaire.
4. Les photos pourront être présentées tel quel, sous verre ou sous cadre. Dans ce dernier cas les bords de la photo ne devront pas être à plus de 5 cm de la bordure intérieure du cadre.
5. S'engager, sur demande du comité d'organisation, à fournir à la presse régionale les photos présentées en vue d'une éventuelle publication.

B. Modalités pratiques.

1. Les inscriptions seront prises en compte après réception du talon d'inscription ci-dessous et d'un chèque caution de 5€ libellé à l'ordre de la « LPO section locale de St Amarin » et envoyé à Jean Bitterlin 24 rue de la Gendarmerie 68470 Fellingring. Ce chèque caution sera rendu aux participants à la mise en place des photos. Pour des raisons d'organisation matérielle la clôture des inscriptions a été fixée au dimanche 29 janvier 2012.
2. L'ordre d'arrivée des inscriptions déterminera l'ordre de la présentation des photos qui seront numérotées a1 à a5 (si 5 est le nombre de photos maximum retenu) pour le premier inscrit, b1 à b5 pour le deuxième,
3. Les participants au concours apporteront leurs clichés et **participeront à leur mise en place sur les supports prévus** le samedi matin 4 février de 10h à 12h. Les photos, qui seront sous leur responsabilité durant toute la durée de l'exposition, ne pourront être enlevées et emportées par leurs soins que dimanche 5 février vers 18h à l'issue des résultats.

C. Jury et vote.

1. La composition du jury sera la suivante :
 - Les personnalités issues du monde des élus (M. le Maire de St Amarin, M. le Président de la Comcom de St Amarin, ...), des personnalités issues du monde des associations de protection de la Nature et M. François-Xavier Greth (photographe professionnel) : 25% des voix.
 - Le public : 75% des voix.

2. Admission au vote.

- Sera admise à voter toute personne âgée de 16 ans ou plus et qui se sera acquittée de la somme symbolique de 2€. Etant soumis aux mêmes conditions que les autres participants, les membres du comité d'organisation sont autorisés à concourir et à participer au vote dans les mêmes conditions.
- Les moins de 16 ans pourront participer gratuitement à la nomination du « choix des jeunes » qui sera également récompensé par un prix.

3. Modalités de vote.

Afin d'obtenir le classement le plus juste possible chaque votant attribuera 5 points pour son 1^{er} choix, 4 points pour son 2^{ème} choix, et 1 point pour son 5^{ème} choix.

4. Dépouillement.

La clôture du vote aura lieu dimanche 5 février à 17 heures et sera suivie du dépouillement effectué en public par les membres du comité d'organisation. Suivront la proclamation des résultats et la remise des prix.

D Les prix

Le comité d'organisation s'engage à remettre des prix de valeur aux cinq premiers participants du concours ainsi qu'au premier du concours « choix des jeunes ». Parmi les prix non encore tous définis à ce jour il y aura des livres et des abonnements à des revues relatifs au monde des oiseaux ou de la Nature et seront remis aux lauréats immédiatement après les résultats ou mis à leur disposition au 24 rue de la Gendarmerie 68470 Fellingring.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A envoyer à Jean Bitterlin 24 rue de la Gendarmerie 68470 Fellingring)

Je soussigné

Demeurant

Tél. : E-mail :

Désire m'inscrire au concours photo, organisé au CAP de St Amarin par la section locale de la LPO, des 4 et 5 février 2012. Je compte présenterphotos que je déclare sur l'honneur avoir prises moi-même.

J'ai pris connaissance du règlement du concours ainsi que des diverses modalités de celui-ci (joindre le chèque caution de 5€ qui sera libellé au nom de la LPO groupe local St Amarin).

Signature :

Pour un mineur, Nom :

et signature du responsable légal :